



Association Tahoe Event
B.P.:335 - 98713 - PAPEETE -
Tél. : 40 542828
Site Internet : www.vodafone.pf

King & Queen of the Digue

15 juin 2024

CERTIFICAT DE DECHARGE



Nom de l'équipage :

N° du Va'a :

| NOMS ET PRENOMS DES RAMEURS | SIGNATURE DES RAMEURS |
|-----------------------------|-----------------------|
| 1 | |
| 2 | |
| 3 | |
| 4 | |
| 5 | |
| 6 | |
| 7 | |
| 8 | |
| 9 | |
| 10 | |
| 11 | |
| 12 | |
| 13 | |
| | |
| | |

A....., le 2024

Signature du Président



Association Tahoe Event
B.P.:335 - 98713 - PAPEETE -
Tél. : 40 542828
Site Internet : www.vodafone.pf

En considération de notre participation à la course de
Va'a de haute mer " King & Queen of the Digue » :

- 1-) Nous, responsables, rameurs, et accompagnateurs officiels soussignés, présents sur les lieux de la compétition, déclarons avoir pris connaissance des conditions de participation et nous conformer à la réglementation en vigueur sur le territoire, aux règles de compétition et aux instructions des Officiels et des préposés du Comité Organisateur de ladite course ou placés sous son autorité et sa responsabilité.
- 2-) Pour nous-mêmes, nos exécuteurs, nos administrateurs, nos héritiers, nos proches parents, nos successeurs, nos bénéficiaires, nous déclarons :
 - a) Renoncer et décharger de toute réclamation que nous pourrions avoir à son encontre, la course King & Queen of the Digue, le Comité Organisateur, ses officiels, ses directeurs, ses commissaires, ses membres, ses employés, ses agents, ses sponsors, ses partenaires militaires et civils, les communes et le pays d'accueil, l'un ou plusieurs d'entre eux, leurs proches parents, leurs successeurs ou bénéficiaires, comprenant une ou toutes réclamations pour les dommages causés par la négligence de l'un d'entre eux et qui pourraient survenir lors de notre participation aux activités y affairant, en même temps que toutes dépenses concernant les frais d'avocats qui pourraient survenir d'une telle réclamation, que celle-ci soit justifiée ou non,
 - b) Indemniser et ne pas léser les déchargés, chacun d'eux, d'une telle réclamation que nous-mêmes ou nos invités, supporters, un ou plusieurs de nos, ou de leurs exécuteurs, successeurs, administrateurs, héritiers, proches parents, successeurs pourraient engager.
- 3-) Nous avons, par la présente, pris connaissance des conditions de notre participation à la course King & Queen of the Digue et des activités annexes, sachant que nous avons, seuls, la responsabilité de nos affaires, de nos

équipements sportifs et de nos engagements financiers, et sachant le potentiel de risque que cela comporte. C'est pour cela que nous déchargeons la course King & Queen of the Digue , le comité organisateur, ses officiels, ses directeurs, ses commissaires, ses membres, ses sponsors, et tous ses préposés, de toute responsabilité y affairant, et ou résultant de blessure ou de décès pendant les compétitions et leurs activités annexes.

- 4-) Nous les membres responsables et actifs du club présents sur les lieux des compétitions et figurant sur l'imprimé 'fiche d'inscription', nous déclarons ce qui suit :
 - a) Certifier par la présente, être physiquement aptes et suffisamment préparés pour la présente compétition, que la condition physique de chacun de nous, a été vérifiée par un médecin authentique.
 - b) Consentir à recevoir tout traitement médical qui s'avérerait nécessaire, à nos frais, en cas de blessure, d'accident et/ou de maladie pendant le déroulement de la course King & Queen of the Digue .
 - c) Autoriser, par la présente, l'usage gratuit du nom de notre club et de ses membres à des fins d'opérations promotionnelles, de radiodiffusion, de diffusion télévisée ou par voie de presse selon les besoins et les décisions du comité organisateur sachant qu'ils appartiennent à la course de course King & Queen of the Digue.
 - d) Accepter, par la présente, et sans condition, les dispositions du règlement de course, relatif au sponsoring ainsi que les règles générales de la réglementation maritime.